

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 22 JUIN 2020**

Le Conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons siège en huis clos, en séance extraordinaire du 22 juin 2020 à la salle communautaire de la Maison Legrand.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois  
Messieurs Marc-Aurèle Blais, Denis Langlois, Hartley Lepage

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 23 juin 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que tout séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement :

«que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à la salle communautaire de la Maison Legrand en respectant la distanciation sociale.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage de renoncer unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

Points à l'ordre du jour :

1. Soumissions pour quais flottants
2. Offre d'emploi – emploi d'été étudiants
3. Paiements de factures
4. Ordre de changement - trottoirs
5. Affaires nouvelles
  - a) Propriété 463, route Briand, Port-Daniel
  - b) Lettre d'appui aux membres du conseil d'établissement de l'École St-Bernard
  - c) Ajustement salarial temporaire de madame Dorice Morin, agente administrative
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**2020-06-210**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec deux ajouts aux affaires nouvelles : point b et point c.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2020-06-211**

### **1. SOUMISSIONS POUR QUAIS FLOTTANTS**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- accepte la soumission de Soudure Jones au montant de 11 135.16\$ avant taxes pour la confection des bras de retenus pour les pontons des quais flottants et ce, conformément au plan de Tétra Tech QI Inc.;
- accepte la soumission de Jean & Robert pour la réparation des quais, la fourniture et l'installation des blocs de ciment d'ancrage, les travaux d'enrochement, les travaux de terrassement et l'installation des équipements pour le projet des quais flottants au montant de 43 720\$ avant taxes

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2020-06-212**

### **2. OFFRE D'EMPLOI – EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANTS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de 6 étudiants temporaires pour une période de 4 semaines (du 13 juillet au 7 août 2020), 30h/semaine, au taux horaire de 13.10\$/heure.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2020-06-213**

### **3. PAIEMENTS DE FACTURES**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Curtis Benwell : facture reliée à l'achat de vivaces et annuelles au montant de 1 974\$
- Marlyne Cyr : facture reliée aux frais de déplacements et autres dépenses (achat de fleurs) au montant de 620.64\$
- Maxime Ahier : facture reliée aux frais de déplacement de juin 2020 au montant de 115.56\$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2020-06-214

#### 4. ORDRE DE CHANGEMENT - TROTTOIRS

Une modification d'augmenter les quantités de trottoirs sur la route 132, partie ouest de la municipalité a été proposé par BMQ (Modification #3) en date du 22 juin 2020

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons refuse cette proposition de modification.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### 5. Affaires nouvelles

2020-06-215

##### a) PROPRIÉTÉ 463, ROUTE BRIAND, PORT-DANIEL

Madame Mireille Langlois se retire de cette proposition.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons consent au propriétaire du terrain du 463, route Briand à Port-Daniel que la marge avant minimale pour ce dit terrain soit de 6.39 m au lieu de 7 mètres, l'écart de .61 mètre équivaut à 2 pieds.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2020-06-216

##### b) LETTRE D'APPUI AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-BERNARD

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie aura laissé sa trace autant du côté académique que psychologique de nos jeunes;

**CONSIDÉRANT** les effets néfastes qu'aura une classe triple sur le rendement scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** de passer de trois classes à double niveau à deux classes triple nouveau aura un impact négatif sur les enfants;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans l'intérêt des enfants, ils puissent continuer de bénéficier d'un enseignement de qualité;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons appui les membres du conseil d'établissement de l'École St-Bernard pour que cette dernière puisse conserver ses 3 classes double niveau.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2020-06-217

##### c) AJUSTEMENT SALARIAL TEMPORAIRE POUR MADAME DORICE MORIN, AGENTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde à madame Dorice Morin un ajustement salarial temporaire de 3\$/heure pour la période du 15 mars 2020 au 28 août 2020, à moins du retour de la personne occupant le poste à temps complet à la taxation. Cet ajustement est accordé pour le surplus de travail qu'aura occasionné la diminution d'effectifs, la formation spécifique accordée à la préposée à la taxation de la liste de rappel, les mises à jour à effectuer ainsi que le travail régulier à la taxation durant cette période.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminée au conseil.

**2020-06-218**

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 19h11 .

---

Henri Grenier, maire

---

Marlyne Cyr,  
Directrice générale